

CONTRAT DE FREQUENTATION
ACCUEIL DE LOISIRS D'UPIE FEVRIER 2026
Le fait de remplir ce contrat vous engage financièrement.

Cocher les jours souhaités (3 jours d'inscription minimum par semaine)

Le tarif tient compte du repas du midi (sauf les jours de sorties), du goûter et des sorties.

L'accueil se fera de 7h30 à 9h00 et la sortie de 16h30 à 18h30

Toute réservation est due. Toute absence ou annulation sera facturée et ce quel que soit le motif,
exception faite en cas de maladie (uniquement sur présentation du certificat médical).

Tous les parents dont les enfants fréquentent le centre doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur.

NOM :

(de l'enfant)

PRENOM :

(de l'enfant)

Date de naissance :

(de l'enfant)

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

Lu et approuvé le :

Signature :

Quotient familial (CAF/MSA) :

Jour /semaine	Du 09 au 13 février 2026
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

- Mon enfant est autonome, gestion de ses vêtements (blousons, baskets, gants, pulls,)
 Mon enfant fait la sieste

DOCUMENTS NECESSAIRES ET OBLIGATOIRES

Avant le premier jour de présence de l'enfant

Dossier d'inscription

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire de liaison
- Le contrat de fréquentation
- Bons C A F/MSA (si vous y avez droit)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile extrascolaire avec l'individuelle accident.

TARIFICATION

Facturation en fin de séjour en fonction du quotient familial et du domicile :

- Pour les upiens → 19 € ou si QF < 1000 17 €
- Pour les extérieurs → 21 € ou si QF < 1000 19 €

Repas apporté par la famille dans le cadre d'un PAI : -2€ sur le tarif journalier

Le paiement se fait à réception de la facture par **Chèque à l'ordre du Trésor Public** à déposer ou à envoyer au Service de gestion comptable Nord Drôme ou par **virement**.

Service de gestion comptable Nord Drôme 25 avenue de Romans 26000 VALENCE.

**A RENDRE IMPERATIVEMENT EN MAIRIE
AVANT LE 27 JANVIER 2026**

Attention places limitées

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail à partir du 29 janvier 2026
accompagnée du programme détaillé de la semaine.

Les enfants seront inscrits dans l'ordre de priorité suivant (conformément au règlement intérieur) :

- 1) *Enfants upiens inscrits pour 1 semaine*
- 2) *Enfants upiens inscrits 3 ou 4 jours*
- 3) *Enfants extérieurs inscrits pour 1 semaine*
- 4) *Enfants extérieurs inscrits 3 ou 4 jours*